



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 24 novembre 2021 -

-----

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 17 novembre 2021

L’an deux mil vingt et un, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, MOISE Laurent, PICANTIN Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia DESILE Anita, ORAIN Virginie et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur LECUREUIL Nicolas

**ÉTAIT ABSENT** : Monsieur YOUSFI Samy

**SECRETARE DE SÉANCE** : Monsieur LECHAT Guillaume

### COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 21 septembre 2021.

L’ordre du jour est consacré à :

- Tarifs salle polyvalente pour 2022
- Renouvellement convention capture animaux pour 2022
- Heures complémentaires pour des employées de l’école
- Achat cadeaux Noël pour employés communaux
- Droit de préemption sur immeuble rue du Cormier
- DM n° 1 sur budget commune
- Demande subvention CAF pour aménagement city stade
- Demande de subvention ANS pour city stade
- Choix entreprises balises Flash
- Choix entreprise radars pédagogiques
- Choix entreprise chargée des travaux isolation et plomberie épicerie
- Choix entreprise VMC épicerie
- Acquisition portail pour terrain de sport scolaire
- Acquisition pompe de relevage station épuration
- Acquisition jeu extérieur
- Avenant n° 1 marché réseaux souples

## OBJET

### **Tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2022 et vaisselle cassée ou non restituée.**

Le Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la vaisselle cassée  
on non restituée cités ci-dessous sont applicables depuis le 08 octobre 2019.

<b><i>TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE</i></b>			
AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE	<b>101 €</b> (1/3 = 33€)		
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE	<b>189 €</b> (1/3 = 63€)		
REUNIONS EXTERIEURES	<b>184 €</b> (1/3 = 61 €)		
<b><i>LOUEUR-HABITANT</i></b> location d'une journée	<b>198 €</b> (1/3 = 66 €)	<b>248 €</b> (1/3 =83 €)	<b>314 €</b> (1/3 =105€)
<b><i>LOUEUR-HABITANT</i></b> location d'un week-end	<b>233 €</b> (1/3 = 78€)	<b>293 €</b> (1/3 =98 €)	<b>411 €</b> (1/3 =137 €)
<b><i>LOUEUR-EXTERIEUR</i></b> location d'une journée	<b>367 €</b> (1/3=122€)	<b>463 €</b> (1/3 =154€)	<b>619 €</b> (1/3 = 206€)
<b><i>LOUEUR-EXTERIEUR</i></b> location d'un week-end	<b>383 €</b> (1/3 = 128€)	<b>534 €</b> (1/3 = 178 €)	<b>727 €</b> (1/3 = 242 €)
LOUEUR-HABITANT Soirée DANSANTE	<b>198 €</b> (1/3 =66 €)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE	<b>697 €</b> (1/3 = 232 €)		
LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE	<b>109 €</b> (1/3 = 37 €)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE	<b>198 €</b> (1/3 =66 €)		
ASSOCIATION COMMUNALE Pour manifestation publique	Forfait 15€		
DIVERS	Forfait 15€		
VAISSELLE	Forfait 2 €/pièce cassée ou non restituée		
TABLE CASSÉE	126€		

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident de ne pas modifier ces tarifs. Le tableau ci-dessus reste donc en vigueur pour les locations à venir en 2022.

## **OBJET**

### **Choix d'une société de capture d'animaux en divagation Pour l'année 2022**

M. le Maire expose au Conseil qu'une convention est actuellement en vigueur avec la société MOLOSSES LAND basée à Longnes (72540) pour la capture des animaux en divagation sur la commune. Cette convention arrive à terme et il est nécessaire de la renouveler ou d'en passer une nouvelle chez un autre prestataire.

MOLOSSES LAND a transmis à la Mairie une proposition de renouvellement d'un an prévoyant une cotisation annuelle de 720,00€ TTC.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le renouvellement pour un an de la convention passée avec MOLOSSES LAND au tarif ci-dessus et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

## **OBJET**

### **Attribution d'heures complémentaires au profit d'une employée du site scolaire**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction d'agent de surveillance et d'entretien polyvalent, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué **42 heures complémentaires**, c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues dans son contrat de travail.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal et demande à M. le Maire de verser au nom de la commune la rémunération correspondant à ces heures de travail complémentaire à l'employée concernée.

## **OBJET**

### **Attribution d'heures complémentaires au profit d'une employée du site scolaire**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction d'agent de surveillance et d'entretien polyvalent a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué **57 heures complémentaires**, c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues dans son contrat de travail.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal et demande à M. le Maire de verser au nom de la commune la rémunération correspondant à ces heures de travail complémentaire à l'employée concernée.

## **OBJET**

### **Attribution d'heures complémentaires au profit d'une employée du site scolaire**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une employée ayant la fonction d'agent de surveillance et d'entretien polyvalent, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, a effectué des heures complémentaires.

Cet agent a effectué **6 heures complémentaires**, c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues dans son contrat de travail.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Après réflexion, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal et demande à M. le Maire de verser au nom de la commune la rémunération correspondant à ces heures de travail complémentaire à l'employée concernée.

### **OBJET**

## **Achat de cadeaux de Noël pour les employés communaux**

Monsieur le Maire expose au Conseil un projet de cadeaux à destination des employés actifs de la commune pour les fêtes de fin d'année.

L'entreprise **KADEOS** a été contactée dans le cadre de ce projet et a fourni à la commune un devis pour l'achat de 8 cartes-cadeaux. Ce devis s'élève à **396,00€ TTC**.

Après réflexion, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les documents qui s'y rapportent.

### **OBJET**

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR UN IMMEUBLE SITUÉ 1 bis RUE DU CORMIER**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'étude notariale Gagnebien-Gallien, situé au 2 rue de la Terroirie, La Milesse (Sarthe) est chargée de la vente de l'immeuble situé 1 bis rue du Cormier à Degré 72550, cadastré section ZW n° 50 b d'une superficie de 2041 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts COULON.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

### **OBJET**

## **Demande d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour un projet d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention avait été envoyée à l'Etat, à la Région et au Département pour financer un projet de city-stade. Cette demande a fait l'objet d'une délibération le 17 février 2021 et son montant hors taxe était de 52 595€.

L'Etat a accordé une subvention d'un montant de 30% du montant hors taxes, soit 15 779€. Le Département ainsi que la Région n'ont pas retenu le projet.

Cependant, la commune peut toujours solliciter une participation de 20%, soit 10 519,00€, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe. Monsieur le Maire souhaite donc savoir si ce projet conserve toujours l'intérêt du Conseil Municipal et, le cas échéant, demande son autorisation pour solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après échanges, renouvelle son adhésion à ce projet de city-stade et autorise M. le Maire à solliciter la participation de la CAF à hauteur de 10 519€.

### **OBJET**

## **Demande d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un projet d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention avait été envoyée à l'Etat, à la Région et au Département pour financer un projet de city-stade. Cette demande a fait l'objet d'une délibération le 17 février 2021 et son montant hors taxe était de 52 595€.

L'Etat a accordé une subvention d'un montant de 30% du montant hors taxes, soit 15 779€. Le Département ainsi que la Région n'ont pas retenu le projet.

Cependant, la commune peut toujours solliciter une participation de 30%, soit 15 779,00€, auprès de l'Agence Nationale du Sport. Monsieur le Maire souhaite donc savoir si ce projet conserve toujours l'intérêt du Conseil Municipal et, le cas échéant, demande son autorisation pour solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après échanges, renouvelle son adhésion à ce projet de city-stade et autorise M. le Maire à solliciter la participation de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 15 779€.

### **OBJET**

## **Sécurisation des abords de l'école et de la sortie du Lotissement La Mare (route du Mans)**

Dans le but de faire ralentir les automobilistes et ainsi sécuriser le bourg, Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour la pose de radars pédagogiques et de balises « flash ».

Pour les radars pédagogiques, deux entreprises ont répondu à cette demande :

- ELAN CITÉ 4 117,20€ TTC (avec assistance technique)
- STOP VITESSE 3 871,00€ TTC (sans assistance technique)

Après étude des devis et des prestations fournies, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Elan Cité et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **OBJET**

#### **Achat de balises Flash pour la sécurisation du bourg**

Dans le but de faire ralentir les automobilistes et ainsi sécuriser le bourg, Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour la pose de radars pédagogiques et de balises « Flash ».

Pour les balises Flash, une entreprise a répondu à la demande :

- ELAN CITÉ 1 681.20€ TTC

Après étude des devis et des prestations fournies, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Elan Cité et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **OBJET**

#### **Sélection de l'entreprise chargée des travaux d'isolation et de plomberie à l'épicerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'effectuer des travaux d'isolation et de plomberie à l'épicerie. Des entreprises ont été contactées pour obtenir des devis en ce sens.

Une entreprise a répondu : **EURL CARRÉ**

- Isolation des combles perdus 2 632,91€ TTC
- Fourniture et pose chauffe-eau 771,12€ TTC
- TOTAL : 3 404,03€ TTC**

Après étude des devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le choix de l'entreprise Carré pour procéder aux travaux d'isolation et de plomberie à l'épicerie.

### **OBJET**

#### **Sélection de l'entreprise chargée des travaux d'installation d'une VMC à l'épicerie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer des gaines VMC à l'épicerie. Des entreprises ont été contactées pour obtenir des devis en ce sens.

Une entreprise a répondu : **EURL CARRÉ** **1 386,16€ TTC**

Après étude des devis et réflexion, le Conseil Municipal décide de valider le choix de l'entreprise Carré pour procéder aux travaux d'installation de gaines VMC à l'épicerie

## OBJET

### **Acquisition d'un portail pour le terrain de sports scolaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de remplacement du portail du terrain scolaire.  
Des devis ont été demandés dans ce sens. L'entreprise **A.F.M** basée à La Chapelle Saint Aubin (72650) a répondu.

Son offre comprend la fourniture d'un portail « 2 vantaux » destiné au terrain de sport scolaire pour un montant de **1 406.09€**.

Les membres du Conseil Municipal décident, après étude du devis, **d'accepter** l'offre de l'entreprise **A.F.M** et autorisent M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## OBJET

### **Acquisition d'une pompe de relevage pour la station d'épuration**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer une pompe de relevage à la station d'épuration. Des devis ont été demandé dans ce sens.

L'entreprise **S.E.A.M** basée à St Gervais en Belin (72220) a répondu. Son devis comprend la fourniture et la pose de la nouvelle pompe, et s'élève à **3 840,00€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après étude du devis, décide **d'accepter** l'offre de **S.E.A.M** et autorise M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## OBJET

### **Choix de l'entreprise pour la fourniture d'une structure de jeux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet d'acquisition d'une structure de jeux pour jeunes enfants, des devis ont été demandé à des entreprises.

Deux d'entre elles ont envoyé une proposition commerciale :

- ADEQUAT 4892.40€ TTC
- AGORESPACE 3058.80€ TTC

Après étude des devis et des structures retenues, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société ADEQUAT et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

## OBJET

### **AVENANT N°1 AU MARCHÉ « RESEAUX SOUPLES » DU LOTISSEMENT LE CHANVRE**

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché passé pour la construction du lotissement Le Chanvre avec l'entreprise BOUYGUES ES pour un montant de 191 864.76€ TTC (Lot n°2 : réseaux souples).

Il les informe de la nécessité de passer un avenant à ce marché pour réaliser des travaux imprévisibles qui seront imputés sur le budget Lotissement, à savoir : des travaux de bouclage sur le réseau d'adduction en eau potable.

Le montant de cet avenant est de 5 242,44€ TTC. Il dépasse donc le seuil des 5% et doit donc être soumis au vote du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal :

- Vu le marché « Lotissement Le Chanvre », lot n°2 Réseaux Souples notifié le 03 juin 2021 à l'entreprise Bouygues ES
- Vu la nécessité de passer un avenant à ce marché en raison de travaux imprévisibles
- Sur proposition de M. le Maire

A l'unanimité

- Décident de passer avec l'entreprise BOUYGUES ES sise ZA de la Forêt à CHAMPAGNÉ (72470) un avenant n°1 « bouclage du réseau d'adduction en eau potable D'UN MONTANT DE 5 242,44€ TTC
- Autorisent M. le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents se rapportant au présent objet.